

« Ensemble, faisons vivre
les monuments historiques »

BULLETIN DE DON

Nom, Prénom :

.....
.....

Je souhaite soutenir
les projets de la Fondation.

Adresse :

.....
.....

Je joins un don de :

- 500 € (soit 125 € ou 170 €
après réduction d'impôt)
- 1 000 € (soit 250 € ou 340 €
après réduction d'impôt)
- Autre.....€

Courriel :

En application de la réglementation en vigueur, les dons versés à la Fondation pour les Monuments Historiques, sous égide de la Fondation de France, ouvrent droit à une réduction d'impôt :

- Impôt sur la fortune immobilière (IFI) : 75 % du montant du don vient en réduction de l'impôt dans la limite de 50 000 € (don de 66 666 €).
- Impôt sur le revenu : 66 % du montant du don vient en réduction de l'impôt, dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- Impôt sur les sociétés : 60 % du montant du don vient en réduction de l'impôt, dans la limite d'un plafond de 5 ‰ (5 pour mille) du CA annuel.

FAITES NOUS CONNAÎTRE LA CAUSE QUI VOUS TOUCHE LE PLUS !

Je souhaite affecter mon don :

- aux bourses d'études métiers d'art et recherche
- aux chantiers-écoles
- à la restauration
- à la mise en accessibilité handicap
- aux actions de sensibilisation

Retrouvez tous les projets soutenus depuis 2009 sur www.fondationmh.fr

COMMENT FAIRE UN DON ?

- Je fais un don en ligne sur www.fondationmh.fr, rubrique faire un don. Je coche et j'envoie le bulletin rempli, à l'adresse ci-dessous. Attention au plafond de votre carte de crédit.
- Je joins un chèque établi à l'ordre de : Fondation de France / Fondation pour les Monuments Historiques
J'adresse mon bulletin de don rempli à : Fondation pour les Monuments Historiques 57 quai de la Tournelle 75005 Paris.

RECEVOIR SON REÇU FISCAL

La Fondation de France vous enverra votre reçu fiscal par courrier dans un délai d'environ 3 semaines.

Le don en ligne permet de recevoir votre reçu fiscal plus rapidement (72h), dans votre « espace personnel ».

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit, contactez la FMH par écrit ou par mail : contact@fondationmh.fr

LA FONDATION POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES EN QUELQUES CHIFFRES

Depuis 2008, la Fondation a collecté plus de 3 millions d'€, grâce à ses donateurs et ses mécènes.

Soutiens de 2009 à 2016

- 130 monuments historiques et jardins, publics et privés, ont été soutenus pour des projets de restauration et de mise en accessibilité handicap.
- 79 bourses d'études ont été attribuées à des étudiants en métiers d'art de la restauration ou effectuant des recherches dans le domaine du patrimoine.